

Tableau 13 : Résultats mesures de bruit de jour : LIM 3

Point de mesure	LIM 3 : Limite de propriété Sud			
Date	15/10/2019			
Amplitude horaires	de 16h38 à 17h08 Durée : 30 min			
Indices	LaEq* L50* Lmin Lmax			
Niveaux sonores	67,5 dB(A)	54,0 dB(A)	50,7 dB(A)	86,2 dB(A)

<u>Commentaires</u>:

Les pics sonores relevés au début de la mesure sont liés à la présence d'un camion hydrocureur en train de vidanger à proximité immédiate du sonomètre.

Le bruit des installations de la station d'épuration étaient perceptibles à ce point de mesure.

L'environnement sonore extérieur est marqué par le bruit du vent dans les arbres et des aboiements de chien dans un environnement lointain.

Les interprétations de ces résultats sont proposées au paragraphe 4 (§4.) de ce rapport.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.



3.1.2. Résultats en limites de propriété en période nocturne

Les principaux résultats des mesures de bruit réalisées de nuit en limites de propriété sont les suivants :

Tableau 14 : Résultats mesures de bruit de nuit : LIM 1

Point de mesure	LIM 1 : Limite de propriété Nord			
Date	16/10 et 17/10/2019			
Amplitude horaires	de 23h53 à 00h23 Durée : 30 min			
Indices	LaEq* L50* Lmin Lmax			
Niveaux sonores	53,5 dB(A)	53,0 dB(A)	52,6 dB(A)	54,8 dB(A)

<u>Commentaires</u>:

Les sources sonores en provenance du site d'étude étaient perceptibles à ce point de mesure et notamment le bruit des installations à proximité (« flottateur » et « méthaniseur »).

Le bruit des moteurs/machines d'un navire à quai était perceptible à ce point de mesure.

Tableau 15 : Résultats mesures de bruit de nuit : LIM 2

Point de mesure	LIM 2 : Limite de propriété Ouest				
Date	16/10 et 17/10/2019				
Amplitude horaires	de 23h58	de 23h58 à 00h32 Durée : 34 min			
Indices	L _{AEq} *	LAEq* L50* Lmin Lmax			
Niveaux sonores	47,5 dB(A)	46,5 dB(A)	45,5 dB(A)	62,3 dB(A)	

<u>Commentaires</u>:

Les bruits des activités du site recensés pendant la mesure sont ceux des installations du bâtiment (bureaux et salle des machines : sifflement).

L'environnement sonore extérieur est caractérisé par le passage de quelques voitures sur le Boulevard de la Mer présent à proximité.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.



Tableau 16 : Résultats mesures de bruit de nuit : LIM 3

Point de mesure	LIM 3 : Limite de propriété Sud				
Date	17/10/2019				
Amplitude horaires	de 00h02	de 00h02 à 00h32 Durée : 30 min			
Indices	LAEq* L50* Lmin Lmax				
Niveaux sonores	53,5 dB(A)	53,5 dB(A)	50,6 dB(A)	57,9 dB(A)	

<u>Commentaires</u>:

Le bruit des installations de la station d'épuration était perceptible à ce point de mesure.

Aucune source sonore extérieur n'était perceptible à ce point de mesure.

Les interprétations de ces résultats sont proposées au paragraphe 4 (§4) de ce rapport.

3.2. Résultats des mesures de bruit en ZER

Pour rappel, l'intégralité des fiches de mesures de bruit est reportée en annexe du rapport.

3.2.1. Résultats en ZER en période diurne

Les principaux résultats des mesures de bruit réalisées de jour en ZER sont les suivants :

3.2.1.1. Niveaux ambiants (avec activité)

Tableau 17 : Résultats mesures de bruit de jour : ZER 1 en activité du site (niveaux ambiants)

Point de mesure	ZER 1 : zone à émergence réglementée Nord – Quai Surcouf				
Date	15/10/2019				
Amplitude horaires	de 17h23 de 17h53 Durée : 30 min				
Indices	L _{AEq} *	L ₅₀ *	L _{min} L _{max}		
Niveaux sonores	60,0 dB(A)	56,0 dB(A)	53,3 dB(A)	73,7 dB(A)	

<u>Commentaires</u>:

Aucune source sonore en provenance du site d'étude n'était perceptible à ce point de mesure.

Les sources sonores extérieures sont influentes et notamment le bruit des moteurs/machines d'un navire à quai à proximité, la circulation sur le quai Surcouf.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.



Tableau 18 : Résultats mesures de bruit de jour : ZER 2 en activité du site (niveaux ambiants)

Point de mesure	ZER 2 : zone à émergence réglementée Nord-Est – Rue grand Léjon			
Date	15/10/2019			
Amplitude horaires	de 14h12 de 14h42 Durée : 30 min			
Indices	LAEq* L50* Lmin Lmax			
Niveaux sonores	54,0 dB(A)	53,0 dB(A)	51,1 dB(A)	60,8 dB(A)

<u>Commentaires</u>:

Les sources sonores en provenance du site ne sont pas perceptibles à ce point de mesure.

L'environnement sonore est caractérisé par les émissions sonores provenant de la circulation sur la voie expresse N12, le vent dans les arbres, le chant des oiseaux et les travaux sur les installations portuaires (manutention, avertisseur de recul, moteurs du navire à quai).

Tableau 19 : Résultats mesures de bruit de jour : ZER 3 en activité du site (niveaux ambiants)

Point de mesure	ZER 3 : zone à émergence réglementée Sud-Est : 33 rue de Dieppe			
Date	15/10/2019			
Amplitude horaires	de 14h16 de 14h47 Durée : 31 min			
Indices	LAEq* L50* Lmin Lmax			
Niveaux sonores	54,0 dB(A)	53,0 dB(A)	49,1 dB(A)	59,9 dB(A)

<u>Commentaires</u>:

Les sources sonores en provenance du site ne sont pas perceptibles à ce point de mesure.

L'environnement sonore extérieur est caractérisé par les émissions sonores provenant de la circulation sur la voie expresse N12, le vent dans les arbres et le ronronnement des moteurs du navire à quai.

Tableau 20 : Résultats mesures de bruit de jour : ZER 4 en activité du site (niveaux ambiants)

Point de mesure	ZER 4: zone à émergence réglementée Sud : place d'Alsdorf.			
Date	15/10/2019			
Amplitude horaires	de 14h12 de 14h43 Durée : 31 min			
Indices	LAEq* L50* Lmin Lmax			
Niveaux sonores	59,5 dB(A)	59,0 dB(A)	54,6 dB(A)	65,3 dB(A)

<u>Commentaires</u>:

Les sources sonores en provenance du site ne sont pas perceptibles à ce point de mesure.

L'environnement sonore est sous l'influence importante de la voie expresse N12. On notera l'arrivée et le départ de quelques véhicules sur le parking à proximité.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.



3.2.1.2. Niveaux résiduels (sans activité)

Tableau 21 : Résultats mesures de bruit de jour : ZER 1 sans activité du site (niveaux résiduels)

Point de mesure	ZER 1 : zone à émergence réglementée Nord – Quai Surcouf				
Date		15/10/2019			
Amplitude horaires	de 15h39	de 15h39 de 16h09 Durée : 30 min			
Indices	L _{AEq} *	LAEq* L50* Lmin Lmax			
Niveaux sonores	64,0 dB(A)	60,5 dB(A)	54,9 dB(A)	81,5 dB(A)	

<u>Commentaires</u>:

L'environnement sonore est sous l'influence des activités et installations portuaires : manœuvre d'une chargeuse avec avertisseur sonore de recul, circulation de poids-lourds, circulation sur la rue « Quai Surcouf » et utilisation d'une clé à choc par intermittence.

Tableau 22 : Résultats mesures de bruit de jour : ZER 2 sans activité du site (niveaux résiduels)

Point de mesure	ZER 2 : zo	ZER 2 : zone à émergence réglementée Nord-Est – Rue grand Léjon			
Date		15/10/2019			
Amplitude horaires	de 15h01	de 15h01 à 15h31 Durée : 30 min			
Indices	L _{AEq} *	LAEq* L50* Lmin Lmax			
Niveaux sonores	52,5 dB(A)	52,0 dB(A)	49,8 dB(A)	57,5 dB(A)	

Commentaires:

L'environnement sonore est caractérisé par les émissions sonores provenant de la circulation sur la voie expresse N12, le vent dans les arbres, le chant des oiseaux et les travaux sur les installations portuaires (manutention, avertisseur de recul).

Tableau 23 : Résultats mesures de bruit de jour : ZER 3 sans activité du site (niveaux résiduels)

Point de mesure	ZER 3 : zone à émergence réglementée Sud-Est : 33 rue de Dieppe				
Date	15/10/2019				
Amplitude horaires	de 15h01	de 15h01 à 15h32 Durée : 31 min			
Indices	LAEq* L50* Lmin Lmax				
Niveaux sonores	54,0 dB(A)	53,5 dB(A)	50,8 dB(A)	60,9 dB(A)	

<u>Commentaires</u>:

L'environnement sonore est caractérisé par les émissions sonores provenant de la circulation sur la voie expresse N12, le vent dans les arbres et le ronronnement des moteurs du navire à quai. Les bruits intermittents suivants ont été recensés : les cloches d'une église dans l'environnement lointain à 15h01, des claquements de portière à 15h09 et à 15h11, des départs de voiture avec moteur allumé de 15h17 à 15h21.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.

^{* :} arrondis au 0,5 dB(A) près conformément à la norme NF S 031.010.